

Cabinet du Président

Fabienne DELABRIERE
cabinet-president@ccpg.fr

N/Réf : FD/053082
Objet : Renouvellement du réseau d'eau le long de la RD1005
entre Segny et Maconnex



Économie et emploi
Technoparc
Aménagement du territoire
Relations Frontalières
Eau et assainissement
Contrat de rivières
Gestion des déchets
Environnement
Réserve naturelle
Affaires culturelles
Fort l'Écluse
Développement touristique
Sentier et randonnée
Affaires sociales
Clic
Petite enfance
Contrat de sécurité
Point d'Accès au Droit
Développement des TIC

APICY

Association des Piétons et Cyclistes
du Pays de Gex
Chez Philippe Quaglia
99, rue du Père Adam
01210 ORNEX

Gex, le 03 Mars 2014

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier du 21 février 2014. Il est nécessaire de repréciser le cadre d'intervention de la Communauté de Communes du Pays de Gex quant à l'aménagement des axes de mobilités douces.

Dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la Communauté de Communes s'est inscrite dans une démarche volontaire de mise en cohérence des différents projets sur son territoire en définissant un schéma intercommunal des mobilités douces. La définition des principes d'aménagements des voies cyclables du Pays de Gex s'est faite, en ce qui concerne la RD1005, en étroite relation avec le Conseil Général de l'Ain et les communes pour prendre en compte le réseau de transport en commun (ligne F) et notamment en rabattement vers les arrêts du futur Bus à Haut Niveau de Service RD1005.

Je vous rappelle que la réalisation des travaux et aménagements de mobilités douces ne relève pas des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Gex. Liés à la compétence voirie, ces travaux sont une responsabilité des communes sur le réseau des routes communales ou du Conseil Général de l'Ain sur le réseau des routes départementales. Il n'appartient donc pas à la Communauté de Communes de réaliser ces travaux d'aménagements, elle n'a pas la compétence.

Pour autant, au-delà des promesses et des actes, La Communauté de Communes du Pays de Gex a tenu à confirmer son engagement pour les mobilités douces et l'aménagement de son territoire en étant un levier de développement du réseau cyclable de ces communes et d'assurer la cohérence des aménagements.

En effet, je vous informe que la Communauté de Communes du Pays de Gex s'est engagée à réaliser les études avant-projet de la voie verte Gex-Ferney sur la RD1005 en accompagnement des communes. L'objectif de ces analyses sera d'avoir une cohérence des aménagements de mobilités douces sur l'ensemble de l'axe.

Au-delà du schéma intercommunal des mobilités douces, La Communauté de Communes s'inscrit bien dans les objectifs de l'agenda 21 du Pays de Gex. Je vous confirme donc que la Communauté de Communes va lancer les études avant-projet de la voie verte Gex-Ferney. Par contre, il serait déraisonnable de mener une politique au coup par coup en saisissant l'opportunité de travaux menés par différents maîtres d'ouvrage pour se retrouver avec des tronçons d'aménagements disparates et non cohérents entre eux. A priori, nous disposerons des études avant-projet fin 2014.

135 rue de Genève,
01170 GEX
Tél: 04 50 42 65 00
Fax: 04 50 42 65 01
info@ccpg.fr

Pour la suite, en ce qui concerne la phase travaux, je pense que le sujet de la maîtrise d'ouvrage sera posé et, qu'immanquablement, la compétence voirie pour cette infrastructure sera proposée avec un transfert à la Communauté de Communes.

Par contre, cette décision relèvera des élus qui prendront leur fonction en avril 2014.

Je vous remercie de votre courrier car il me donne l'occasion de vous confirmer l'engagement de la Communauté de Communes et de ses élus pour le développement des mobilités douces sur son territoire.

Votre association aura un rôle à jouer pour convaincre les futurs élus communautaires de confier les travaux et aménagements des mobilités douces à la Communauté de Communes. Compte tenu de cette priorité pour la RD1005, ce sujet devra venir sur le bureau de l'assemblée communautaire dès 2014.

Comptant sur votre soutien, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président,
Député de l'Ain



Etienne BLANC

